

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Avril 2023

Délibération n° DL-230412-051

Objet :

**Budget annexe Lotissement Montauty
Budget primitif 2023**

Date de la convocation :
6 avril 2023

Conseillers en exercice : **29**
Présents : 21
Absents : 1
Procurations : 7
Votants : 28

Votants : 28
Pour : 28
Vote à l'unanimité

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mme Nathalie MARCHAND, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC et M. Stéphane BERGONNIER – Adjoints, Mmes Bernadette MARC, Andrée GINOUX, MM. Alain OURLIAC et Bernard CAPUS, Mme Marie-Claude DRABEK, MM. Jean-Philippe FELIGETTI, Jean-Pierre CABARET, Nicolas BELY et Benoît ALBAGNAC, Mmes Muriel PHILIPPE, Bekhta BOUZID et Malika MAZOUZ, M. Julien LASSALLE et Mme Valérie BEAUD.

Excusés : M. Christian JOUVE (procuration à Mme Nathalie MARCHAND) Mme Laurence SENEGAS (procuration à Mme Hanane MAALLEM), Mme Emmanuelle CARBONNE (procuration à M. Stéphane BERGONNIER), M. Cédric PALLUEL (procuration à M. Laurent SAADI), Mme Nadia OULD AMER (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK), Mme Isabelle MANTEAU (procuration à Mme Malika MAZOUZ) et M. Sylvain PLUNIAN (procuration à M. Julien LASSALLE).

Absent : M. Sébastien BROS.

Secrétaire de séance : Mme Bernadette MARC.

À la demande de M. le Maire, M. Jérémie COMBES, Responsable du service Finances, informe l'assemblée que les conditions de préparation du budget primitif du budget annexe du « Lotissement Montauty » sont présentes et font suite à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire s'étant déroulé lors du Conseil municipal du 7 mars 2023.

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le 19/04/2023

ID : 081-218102713-20230412-DL230412051-DE

Le budget primitif pour l'exercice 2023 du budget annexe « Lotissement Montauty » est proposé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	BP 2023
002	Excédent de fonctionnement reporté	- €
70	Ventes de produits fabriqués	- €
77	Produits exceptionnels	4 850,00 €
TOTAL GENERAL		4 850,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
TOTAL GENERAL		4 850,00 €

DEPENSES

Chapitre	Libellé	BP 2023
001	Déficit de fonctionnement reporté	- €
011	Charges à caractère général	3 000,00 €
66	Charges financières	1 850,00 €
TOTAL charges réelles de fonctionnement		4 850,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
023	Virement à la section d'investissement	- €
TOTAL GENERAL		4 850,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	BP 2023
001	Excédent d'investissement reporté	- €
10	Dotations, Fonds, réserves	18 413,64 €
16	Emprunts et dettes assimilés	31 754,83 €
27	Autres immobilisations financières	20 500,00 €
TOTAL GENERAL		70 668,47 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
TOTAL GENERAL		70 668,47 €

DEPENSES

Chapitre	Libellé	BP 2023
001	Déficit d'investissement reporté	53 668,47 €
16	Emprunts et dettes assimilés	17 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	- €
TOTAL GENERAL		70 668,47 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
TOTAL GENERAL		70 668,47 €

Le budget primitif budget annexe « Lotissement Montauty » de l'exercice 2023 a été établi et sera voté par chapitre et par nature en section de fonctionnement.

Le Conseil ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'instruction comptable budgétaire M14 ;
- Vu la délibération n° DL-230307-0029 du 7 mars 2023 relative au Débat d'Orientations Budgétaires de la Commune ;
- Vu les documents budgétaires qui lui ont été remis et les explications fournies ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Administration générale / Prévention Sécurité » du 30 mars 2023 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif « Lotissement Montauty » pour l'exercice 2023 ;

DÉCIDE,

- d'approuver le Budget Primitif 2023 du « Lotissement Montauty », arrêté comme présenté ci-dessus.
- de préciser que le budget de l'exercice 2023 a été établi et voté par Chapitre et par nature.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Raphaël BERNARDIN

La Secrétaire de séance,
Bernadette MARC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

